



Ville de Brière et d'Estuaire

Charte d'utilisation d'Internet Médiathèque Municipale de Trignac

A lire avant toute inscription

Rendre accessible le puissant outil d'information que constitue Internet fait partie des missions des médiathèques.

Les recherches sur Internet

L'utilisateur s'engage à utiliser Internet dans le respect des missions des médiathèques et s'interdire notamment toutes recherches d'informations contraires à la législation française en vigueur.

Le personnel peut contrôler et interrompre à tout moment des consultations de sites de propagandes terroristes, racistes, révisionnistes, ou pornographiques....

Cette pratique conduira à une expulsion de la Médiathèque.

En cas d'affluence, les recherches documentaires sont prioritaires sur les jeux.

Remarque : l'utilisation des services de messagerie gratuite est autorisée (possibilité d'initiation auprès de la médiatrice)

Des séances d'initiations à Internet sont organisées gratuitement (renseignements et réservations au secteur multimédia)

Conditions d'accès à Internet

1 heure maximum par jour pour tous.

L'accès à Internet est gratuit sous réserve d'une inscription à la Médiathèque Municipale de Trignac (**abonnement à jour**) et **2 personnes maximum par poste.**

La carte Médiathèque est à présenter avant chaque consultation.

Attention : l'accès sera momentanément interdit aux emprunteurs en retard dès le 2ème rappel.

Responsabilité Parentale

La consultation d'Internet est autorisée pour les jeunes de plus de 11 ans sous réserve que cette charte soit signée par les parents.

Les moins de 11 ans doivent **impérativement** être accompagnés d'un adulte (seule la consultation de la plateforme web BayaM est autorisée pour les moins de 11 ans non accompagnés)

Réservation

Il est possible de réserver les postes d'accès à Internet (s'adresser au secteur multimédia ou téléphoner au **02 40 90 32 66**).

En cas de retard, la médiathèque proposera à un nouvel usager le poste réservé.

Impressions

La médiatrice gère les impressions et se réserve le droit de les refuser. Elles seront tolérées pour un petit nombre de pages et uniquement dans le cadre des recherches documentaires et exposés scolaires.

Utilisation des postes informatiques

L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique mise en place.

Il doit signaler toute anomalie constatée au début et pendant l'utilisation du poste Internet.

Il est interdit d'effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau.

Les clés USB sont autorisées et vous devez impérativement les scanner à l'antivirus à chaque passage (renseignements auprès de la médiatrice).

Signature de la Charte

A signer par les parents pour les jeunes de moins de 18 ans

Les utilisateurs doivent suivre la réglementation générale de la Médiathèque Municipale et, plus particulièrement, respecter le calme nécessaire aux usagers y travaillant.

Nom et prénom(s) de(s) l'enfant(s).....

Date(s) de naissance(s)..... Age(s):

Nom et prénom de la personne responsable.....

Adresse.....

Tél.....

Mail.....

reconnait avoir pris connaissance et accepter les conditions d'accès et le règlement de l'espace multimédia.

Date :

Signature :